



En 2021, parmi les 2,5 millions de Franciliens de 60 ans ou plus, 251 000 sont en perte d'autonomie, dont 78 000 en perte d'autonomie sévère. Si les tendances démographiques et sanitaires se poursuivent, leur nombre augmenterait sensiblement d'ici 2050. Ainsi, 346 000 seniors seraient en perte d'autonomie en 2050 en Île-de-France, soit une hausse de 38 % par rapport à 2021. Celle-ci serait directement liée au vieillissement de la population, la part de seniors en perte d'autonomie parmi l'ensemble des seniors restant globalement stable autour de 10 %.

La perte d'autonomie concernerait davantage les femmes ainsi que les personnes les plus âgées. La croissance continue des seniors en perte d'autonomie jusqu'en 2050 s'observerait dans tous les départements, à l'exception de Paris où un pic serait atteint en 2044.

En 2050, quatre seniors sur cinq en perte d'autonomie vivraient à domicile. Sans modification de leur nombre de places, les établissements se spécialiseraient dans l'accueil des personnes les moins autonomes.

Si l'Île-de-France demeure la région métropolitaine la plus jeune, elle est néanmoins, comme les autres régions françaises, confrontée au vieillissement démographique et à ses conséquences. Un Francilien sur cinq est âgé de 60 ans ou plus, contre un sur quatre en France métropolitaine.

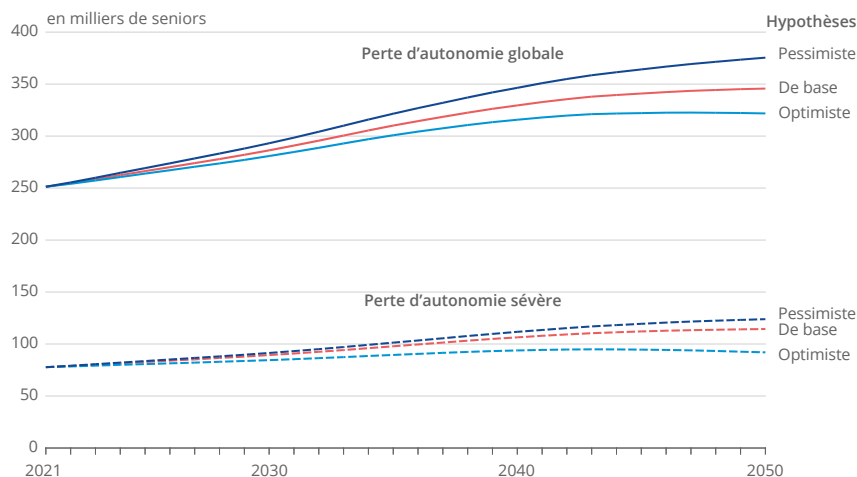
Parmi ces 2,5 millions de « seniors » franciliens, certains peuvent être confrontés à des difficultés physiques et motrices qui affectent les gestes du quotidien (impossibilité de se laver, s'habiller, s'alimenter ou se déplacer chez soi ou à l'extérieur) ou à des difficultés psychiques (troubles de la communication

ou du comportement, problèmes pour se repérer dans le temps et dans l'espace). L'évaluation de ces incapacités permet de définir un état de **perte d'autonomie**. Les personnes les plus touchées par ces incapacités sont considérées en **perte d'autonomie sévère**. En Île-de-France, 251 000 seniors sont en perte d'autonomie en 2021, soit 9,8 % des individus âgés de 60 ans ou plus. Cette part est sensiblement inférieure à celle constatée au niveau national, à 11,2 %. Parmi eux, 78 000 sont considérés en perte d'autonomie sévère, soit 3,0 % des seniors.

Les femmes, plus fréquemment en perte d'autonomie

Les femmes vivent plus longtemps : leur espérance de vie à la naissance est de 86,0 ans contre 80,7 ans pour les hommes en 2021. Corrélativement, elles vieillissent aussi en moins bonne santé. Si 56 % des seniors sont des femmes, elles représentent 68 % des personnes en perte d'autonomie. Celle-ci touche ainsi 11,9 % des seniors chez les femmes contre 7,2 % chez les hommes.

► 1. Seniors en perte d'autonomie globale et sévère entre 2021 et 2050 selon plusieurs hypothèses en Île-de-France



Lecture : Si l'espérance de vie sans perte d'autonomie à 60 ans progressait autant que l'espérance de vie (hypothèse de base), le nombre de personnes âgées en perte d'autonomie serait de 345 700 en 2050. Si l'espérance de vie sans perte d'autonomie à 60 ans progressait plus vite que l'espérance de vie (hypothèse optimiste), il serait de 321 800 en 2050.

Champ : Île-de-France, personnes âgées de 60 ans ou plus.

Sources : Insee, projections Omphale 2022 ; Drees, enquêtes EHPA 2019, BADIANE 2019 et 2021, VQS 2021.

L'avancée en âge accentue le risque de perte d'autonomie : près de trois seniors concernés sur quatre sont âgés de 75 ans ou plus, une proportion qui monte à neuf sur dix pour la perte d'autonomie sévère.

La quasi-totalité des seniors franciliens résident à domicile (97 %). Toutefois, cette part diminue avec la perte d'autonomie. Ainsi, 74 % des seniors en perte d'autonomie résident à domicile et seulement 46 % de ceux en perte d'autonomie sévère.

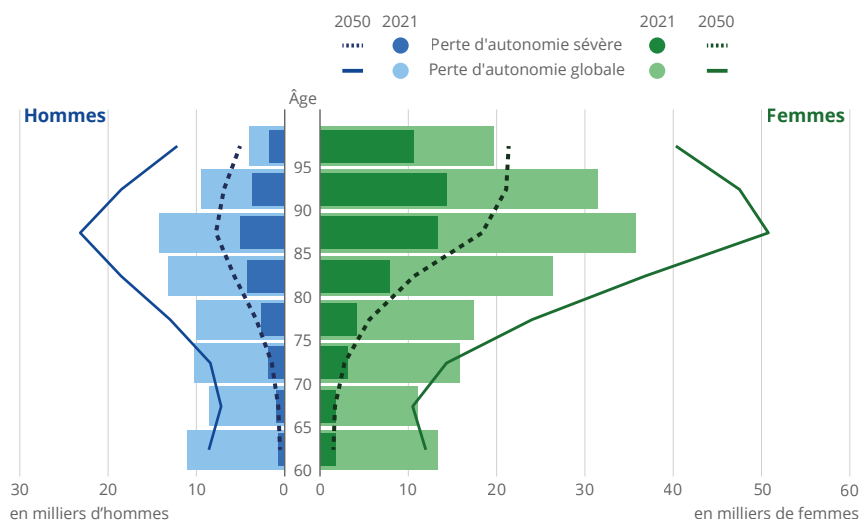
Département francilien le plus jeune, la Seine-Saint-Denis se distingue pourtant des autres départements de la région avec une part de seniors en perte d'autonomie de 11,4 % (supérieure à la moyenne métropolitaine). A contrario, dans les Yvelines et à Paris, où les parts de seniors sont les plus élevées de la région, moins de 9 % d'entre eux subissent une perte d'autonomie. Paris est d'ailleurs le département métropolitain où la part de seniors en perte d'autonomie est la plus faible.

Les écarts entre départements s'expliquent donc moins par la structure de la population que par des inégalités de niveau de vie et d'accès aux soins.

En 2050, la perte d'autonomie toucherait entre 322 000 et 375 000 seniors

Si les tendances démographiques récentes se poursuivent, le nombre de seniors pourrait progresser de 29 % entre 2021 et 2050 pour atteindre 3,3 millions de Franciliens. Plusieurs hypothèses peuvent être formulées quant à l'évolution de l'état de santé des seniors dans les prochaines années ► **pour comprendre**. Quelle que soit l'hypothèse relative à l'espérance de vie sans perte d'autonomie, le nombre de seniors en perte d'autonomie augmenterait fortement en Île-de-France jusqu'en 2050. Selon le scénario retenu, la perte d'autonomie concernerait de 322 000 à 375 000 seniors, soit de 70 000 à 124 000 seniors supplémentaires par rapport à 2021 ► **figure 1**. Cette hausse est une

► 2. Seniors en perte d'autonomie globale et sévère par sexe et âge en 2021 et 2050 en Île-de-France



Lecture : En 2050, selon l'hypothèse de base, il y aurait 50 800 femmes de 85 à 89 ans en perte d'autonomie, dont 18 300 en perte d'autonomie sévère.
Champ : Île-de-France, personnes âgées de 60 ans ou plus.
Sources : Insee, projections Omphale 2022 ; Drees, enquêtes EHPA 2019, BADIANE 2019 et 2021, VQS 2021.

conséquence directe du vieillissement de la population, la part de seniors en perte d'autonomie parmi les seniors restant globalement stable autour de 10 %.

Dans l'hypothèse de base, l'intégralité des années d'espérance de vie gagnées sont des années sans perte d'autonomie. L'espérance de vie sans perte d'autonomie à 60 ans progresserait ainsi au même rythme que l'espérance de vie totale, passant de 21,6 ans pour les hommes et 23,6 ans pour les femmes en 2021, à respectivement 25,1 et 25,4 ans en 2050. Dans cette hypothèse, la perte d'autonomie affecterait 94 000 seniors supplémentaires d'ici 2050, en hausse de 38 % par rapport à 2021. Avec 114 000 seniors concernés en 2050, l'augmentation de ceux en perte d'autonomie sévère serait encore plus sensible (+47 %).

Dans l'hypothèse, plus pessimiste, où l'espérance de vie sans perte d'autonomie

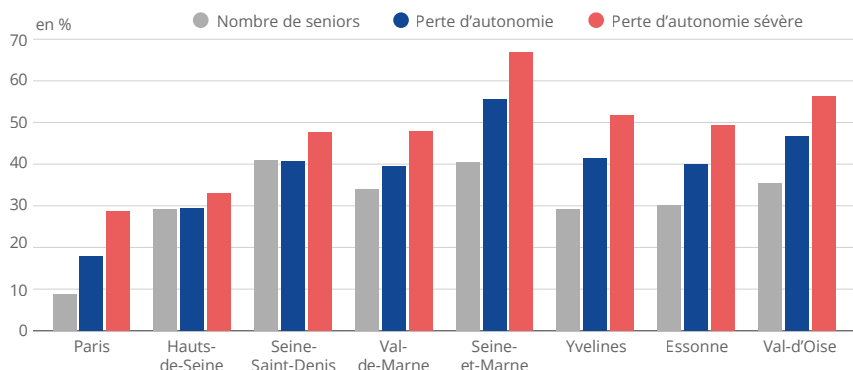
progresserait moins vite que l'espérance de vie, l'augmentation du nombre de seniors en perte d'autonomie et perte d'autonomie sévère serait bien plus vive : elle pourrait atteindre respectivement 124 000 et 46 000 seniors supplémentaires, soit +49 % et +59 % par rapport à 2021. L'espérance de vie sans perte d'autonomie à 60 ans atteindrait alors 24,8 ans pour les hommes, et 25,1 ans pour les femmes.

Enfin, selon une hypothèse, plus optimiste, où l'espérance de vie sans perte d'autonomie à 60 ans progresserait plus rapidement que l'espérance de vie, elle atteindrait 25,5 ans pour les hommes et 25,6 ans pour les femmes. La population de seniors en perte d'autonomie augmenterait chaque année pour atteindre son maximum en 2047, puis entamerait une très légère baisse (soit +70 000 en 2050 par rapport à 2021). Ce pic correspond à la période où les générations nées à la fin du baby-boom atteindront 75 ans. Toujours selon cette hypothèse, le pic du nombre de seniors en perte d'autonomie sévère serait, quant à lui, atteint un peu avant (en 2043). Seule la réalisation de cette hypothèse permettrait une progression plus faible à l'horizon 2050 du nombre de seniors en perte d'autonomie sévère comparée à celle de ceux en perte d'autonomie globale (+18 % contre +28 %).

La perte d'autonomie concernerait davantage les plus âgés

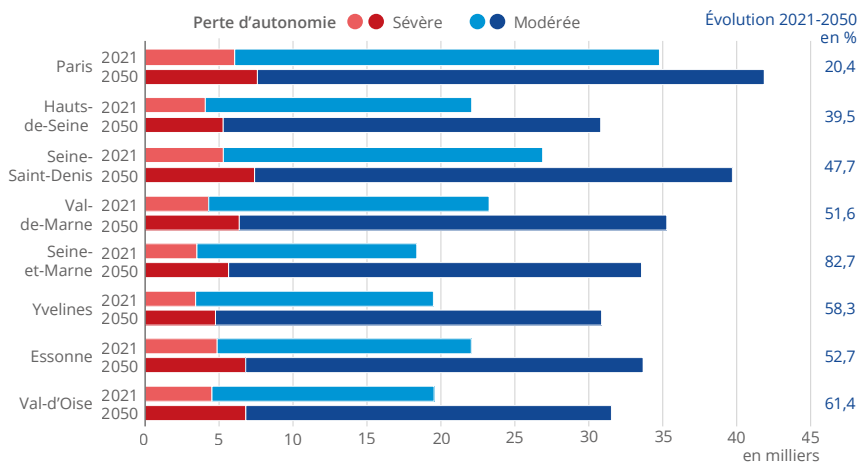
Le nombre de seniors en perte d'autonomie s'accroîtrait davantage chez les femmes que chez les hommes. Ainsi, selon l'hypothèse de base, sur les 346 000 seniors en perte d'autonomie en 2050, 236 000 seraient des femmes

► 3. Évolution du nombre total de seniors, en perte d'autonomie et en perte d'autonomie sévère entre 2021 et 2050, par département francilien



Lecture : Dans l'Essonne, selon l'hypothèse de base, il y aurait entre 2021 et 2050 une hausse de 39,9 % de seniors en perte d'autonomie et de 49,4 % de seniors en perte d'autonomie sévère.
Champ : Île-de-France, personnes âgées de 60 ans ou plus.
Sources : Insee, projections Omphale 2022 ; Drees, enquêtes EHPA 2019, BADIANE 2019 et 2021, VQS 2021.

► 4. Nombre de seniors en perte d'autonomie vivant à domicile en 2021 et 2050, par département francilien, et son évolution



Note : Toutes les données chiffrées sont arrondies. Le résultat arrondi d'une combinaison de valeurs réelles peut se trouver légèrement différent de celui que donnerait la combinaison de leurs valeurs arrondies.

Lecture : Dans les Yvelines, 19 500 seniors vivant à domicile sont en perte d'autonomie (modérée ou sévère) en 2021 et ils seraient 30 900 en 2050, soit une hausse de 58,3 %.

Champ : Île-de-France, personnes âgées de 60 ans ou plus.

Sources : Insee, projections Omphale 2022 ; Drees, enquêtes EHPA 2019, BADIANE 2019 et 2021, VQS 2021.

► **figure 2.** La hausse serait plus marquée chez les femmes pour la perte d'autonomie (+39 % contre +36 % pour les hommes). En revanche, pour la perte d'autonomie sévère, ce sont les hommes qui enregistreraient une augmentation plus forte (+50 % contre +46 %). En effet, les gains d'espérance de vie des hommes seraient plus élevés et leurs effectifs augmenteraient comparativement plus aux grands âges.

Le vieillissement de la population, notamment des générations nées pendant le baby-boom, se traduirait par une hausse du nombre de seniors (+29 % d'ici 2050), mais également de leur âge moyen (74,3 ans en 2050 contre 72,0 ans en 2021).

La progression serait plus importante pour la tranche d'âge de 75 à 84 ans, à +64 %. Cependant, le nombre de ceux en perte d'autonomie augmenterait moins, avec une hausse de 38 % d'ici 2050, et ceux en perte d'autonomie sévère, de 34 %. Ceci serait lié à l'amélioration de l'état de santé à âge donné.

De même, le nombre de personnes de 85 ans ou plus en perte d'autonomie, globale ou sévère, augmenterait moins que la population de cette tranche d'âge (respectivement +68 % et +66 % contre +94 %). La population des 60-74 ans en perte d'autonomie pourrait même diminuer, de 13 % au total et de 14 % pour les cas sévères.

L'évolution des seniors en perte d'autonomie jusqu'en 2050 se ferait en deux temps. Les dix premières années, les personnes âgées de 75 à 84 ans en perte d'autonomie augmenteraient le plus. Puis, à partir de 2031, le passage de cette population dans la tranche d'âge

supérieure (85 ans ou plus), ferait basculer la plus forte croissance vers ce groupe.

Hausse plus modérée de seniors en perte d'autonomie à Paris

Le nombre de seniors en perte d'autonomie ne ferait que croître jusqu'en 2050 dans tous les départements ► **figure 3** sauf à Paris. Dans la capitale, le pic serait atteint en 2044, puis le nombre de seniors en perte d'autonomie se stabiliserait autour de 50 000 jusqu'en 2050, soit 7 500 seniors supplémentaires. Ce serait la croissance la plus faible d'Île-de-France (+18 %). Les Hauts-de-Seine seraient également moins touchés avec 9 200 seniors supplémentaires en perte d'autonomie (+29 %).

En revanche, le nombre de seniors en perte d'autonomie augmenterait de plus de 40 % dans les autres départements franciliens. La hausse serait la plus vive en Seine-et-Marne (+56 %, soit 15 800 seniors en perte d'autonomie supplémentaires). C'est, par ailleurs, dans ce département que la part des seniors dans la population augmenterait le plus (+7 points contre +4 à Paris et près de +5 pour les autres départements).

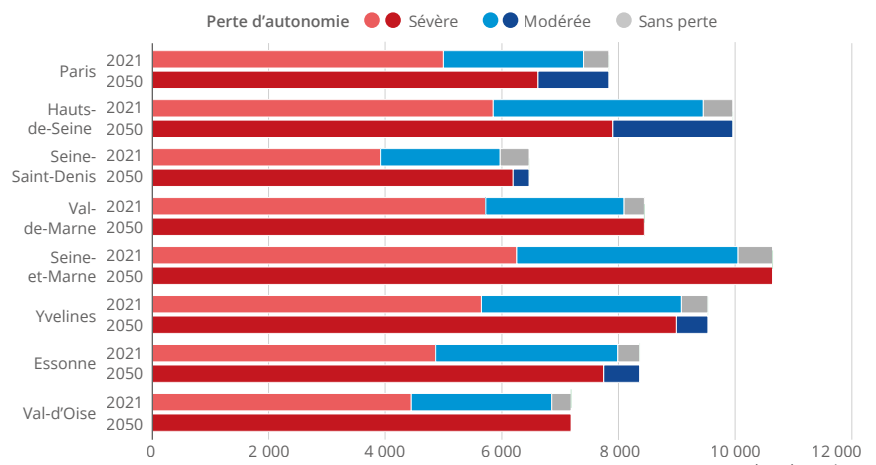
De la même façon, le nombre de seniors en perte d'autonomie sévère progresserait continûment jusqu'en 2050 dans tous les départements sauf à Paris, où un pic serait atteint en 2046. Quel que soit le département, la hausse de la perte d'autonomie sévère serait plus prononcée que celle de la perte d'autonomie globale, même si cet écart est moindre dans les Hauts-de-Seine.

Quatre seniors sur cinq en perte d'autonomie à domicile en 2050

Le maintien à domicile est majoritaire pour les seniors en perte d'autonomie. Cela permet de conserver son cadre de vie habituel et contribue à ralentir l'accroissement de la perte d'autonomie. Parfois cependant, c'est la contrainte financière ou le manque de place en **établissement** qui entraîne le choix du maintien à domicile.

En 2021, trois seniors sur quatre en perte d'autonomie vivent à domicile en Île-de-France. Si le nombre de places en établissement restait stable, cette proportion augmenterait jusqu'en 2050 pour atteindre quatre seniors sur cinq en 2050. Il y aurait alors 277 300 personnes en

► 5. Nombre de seniors vivant en établissement selon leur degré d'autonomie en 2021 et 2050, par département francilien



Note : L'hypothèse est faite d'un nombre de places constant en établissement entre 2021 et 2050.

Lecture : À Paris, parmi les 7 800 seniors vivant en établissement en 2021, 5 000 sont en perte d'autonomie sévère et ils seraient 6 600 en 2050.

Champ : Île-de-France, personnes âgées de 60 ans ou plus.

Sources : Insee, projections Omphale 2022 ; Drees, enquêtes EHPA 2019, BADIANE 2019 et 2021, VQS 2021.

perte d'autonomie vivant à domicile, soit 49 % de plus qu'en 2021. Par comparaison, le nombre total de seniors à domicile n'augmenterait que de 30 % sur la même période. La population des seniors en perte d'autonomie sévère à domicile progresserait quant à elle de 51 %.

Les contrastes par département seraient similaires à ceux concernant l'évolution du nombre de personnes en perte d'autonomie. À Paris, la hausse du nombre de seniors en perte d'autonomie à domicile resterait limitée à +20 % ► **figure 4**, bien en dessous de la moyenne régionale (+49 %). Celles du Val-d'Oise et de la Seine-et-Marne seraient les plus importantes (respectivement +61 % et +83 %).

En 2050, les établissements pourraient n'accueillir que les seniors les plus dépendants

En 2021, 64 900 seniors en perte d'autonomie vivent en établissement (dont 41 700 personnes en perte d'autonomie sévère), auxquels s'ajoutent 3 500 seniors autonomes. L'arrivée d'un senior dans un établissement se fait souvent quand la perte d'autonomie devient trop importante. L'hébergement en établissement est d'autant plus fréquent que la perte d'autonomie est sévère. En 2021, un quart des seniors en perte d'autonomie résident en établissement contre la moitié de ceux en perte d'autonomie sévère.

Pour maintenir un taux d'accueil identique en établissement à âge et autonomie donnés, il faudrait accueillir 94 100 seniors en établissement en 2050 dont 89 300 en perte d'autonomie. Cela exigerait 38 % de places supplémentaires en établissement par rapport à 2021. Dans l'hypothèse où le nombre de places resterait inchangé, si l'accueil en établissement était réservé prioritairement aux seniors les moins autonomes, la totalité des résidents de ces structures serait en perte d'autonomie en 2050, pour la quasi-totalité en perte d'autonomie sévère (93 %, contre 61 % en 2021).

La situation diffère légèrement selon les départements. Dans le Val-de-Marne, le Val-d'Oise et en Seine-et-Marne, les établissements n'accueilleraient plus que des seniors en perte d'autonomie sévère en 2050 ► **figure 5**. Dans les Yvelines, l'Essonne et en Seine-Saint-Denis, seule une faible part de seniors accueillis en établissement seraient en perte d'autonomie modérée (moins d'un sur dix). La situation serait moins tendue à Paris et

dans les Hauts-de-Seine qui conserveraient une part plus importante de résidents en perte d'autonomie modérée (respectivement 16 % et 21 %).

Dans les années à venir, l'une des alternatives à l'accroissement des places en établissement serait de développer des solutions de maintien à domicile. Des services d'aide à domicile et des formes d'habitat intermédiaire (habitat

inclusif, résidence autonomie, habitats intergénérationnels) pourraient offrir aux seniors différentes possibilités pour l'organisation de leur quotidien. ●

Catherine Basselier, Lauren Berthelot (Insee)



Retrouvez davantage de données associées à cette publication sur [insee.fr](https://www.insee.fr)

► Pour comprendre

Les projections de population de personnes âgées en perte d'autonomie sont basées sur les projections de population réalisées par l'Insee grâce à l'outil **Omphale** 2022 à partir d'hypothèses sur l'évolution des trois composantes intervenant sur les variations de population : fécondité, mortalité et migrations. Le scénario tendanciel retenu pour cette étude a été élaboré dans le cadre d'un groupe de travail [CRIES, Groupe de travail « Projections démographiques » ; 2022] intégrant les dernières données disponibles et des hypothèses prenant en compte les spécificités locales.

Des taux de dépendance sont ensuite appliqués pour chaque année de projection. Ces taux sont estimés grâce à deux enquêtes de la Drees et une base de données interadministrative : l'**enquête VQS** (Vie quotidienne et santé) auprès des ménages de 2021, l'**enquête EHPA** 2019 (Établissements d'hébergement pour personnes âgées) et la **base de données BADIANE** des ESMS (Établissements ou service social ou médico-social) destinée aux études et à la recherche.

Ces taux sont estimés selon trois hypothèses alternatives d'évolution de l'autonomie :

- l'hypothèse de base, selon laquelle les années d'espérance de vie gagnées sont des années sans perte d'autonomie ;
- l'hypothèse optimiste, selon laquelle l'espérance de vie en autonomie augmenterait de 1,1 an pour chaque année supplémentaire d'espérance de vie à 60 ans ;
- l'hypothèse pessimiste, selon laquelle les gains d'espérance de vie ne se traduisent qu'en partie par des années supplémentaires sans perte d'autonomie : la répartition entre années en bonne santé et années en perte d'autonomie suit la même proportion que celle observée pour l'espérance de vie à 60 ans en 2021.

Pour estimer la répartition des seniors en perte d'autonomie entre établissement et à domicile, deux hypothèses sont retenues : la capacité d'accueil en établissement reste stable entre 2021 et 2050 et les places disponibles sont affectées en priorité aux seniors en perte d'autonomie sévère.

► Définitions

La **perte d'autonomie** est l'impossibilité pour une personne d'effectuer elle-même certains actes de la vie quotidienne dans son environnement habituel. Elle est mesurée à travers la grille AGGIR (Autonomie Gérontologique Groupe Iso-Ressources) qui répartit les personnes âgées dans 6 groupes iso-ressources (GIR) en fonction de leur degré d'autonomie. La perte d'autonomie concerne les personnes classées en GIR 1 à 4. Les GIR 1 et 2 correspondent à la **perte d'autonomie sévère**. Cela correspond aux personnes contraintes de rester alitées ou en fauteuil ou dont l'état nécessite une surveillance permanente.

Les **établissements** accueillant des personnes âgées regroupent les EHPAD (Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes), les EHPA (Établissements d'hébergement pour personnes âgées) et les USLD (Unités de soins longue durée). Seules les personnes accueillies de façon permanente dans ces établissements sont considérées comme vivant en établissement. Les autres seniors sont considérés à domicile.

► Pour en savoir plus

- Schweitzer C., « [Établissements d'hébergement pour personnes âgées : des résidents aussi âgés et autant en perte d'autonomie qu'en 2019, mais moins nombreux](#) », *Études et Résultats* n° 1351, Drees, novembre 2025.
- Dufeutrelle J., Louvel A., Pucher O., « [700 000 seniors en perte d'autonomie supplémentaires d'ici 2050](#) », *Insee Première* n° 2078, octobre 2025.
- Mikou M., « [Trois quarts des Français préféreraient rester à domicile en cas de perte d'autonomie](#) », *Études et Résultats* n° 1348, Drees, septembre 2025.
- Apra G., Berthelot L., « [En Île-de-France, plus de 150 000 seniors vivant à domicile sont en situation de perte d'autonomie](#) », *Insee Analyses Île-de-France* n° 178, décembre 2023.
- CRIES, Groupe de travail « [Projections démographiques](#) », « [Projections démographiques en Île-de-France à horizon 2070 : vieillissante, la région resterait la plus jeune de France métropolitaine](#) », *Insee Flash Île-de-France* n° 72, novembre 2022.

